



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-181 PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal a adopté, le 17 juin 2024, la résolution numéro 2024-181 autorisant le projet de construction de six bâtiments de six logements, et d'un bâtiment de neuf logements en vertu du *Règlement 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny*.

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard de cette résolution le 19 juin 2024.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance de la résolution au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE ladite résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingtième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.

La greffière,

Karine Simard, avocate